

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 17/AONO/C-MGA/CLPM/2023 DU... POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE GALE-DJALLO (9,00 KM), COMMUNE DE MEIGANGA, DEPARTEMENT DU MBERE. REGION DE L'ADAMAOUA « EN PROCEDURE D'URGENCE »

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget du MINTP – Ligne Fonds Routier, le Maire de la Commune de MEIGANGA, Autorité Contractante, lance, un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux d'entretien de la route Gale-Djallo (9,00 km), Commune de Meiganga, Département du Mbere, Région de l'Adamaoua.

2. Consistance des prestations

Les travaux objet du présent Dossier d'Appel d'Offres comprennent tous les ouvrages prévus au cadre du détail quantitatif et estimatif, notamment les opérations suivantes :

N° de série	Désignation
000	Installations
100	Nettoyage et Terrassements
300	Assainissement – Drainage
400	Ouvrages d'Art

500	Signalisation et équipement de sécurité
600	Divers

3.Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Quatre – vingt-cinq millions (85 000 000) de Francs CFA TTC.

4.Allotissement

Les travaux sont en un lot unique.

5.Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de l'entretien routier et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres les informations authentiques qui permettront de retenir celle(s) pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6.Financement

Les travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont financés par le Budget du MINTP, Ligne Fonds Routier pour un coût estimatif total de Quatre – vingt – cinq millions (85 000 000) de Francs CFA TTC sur la ligne d'imputation budgétaire n°

7.Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de MEIGANGA, Secrétariat General Tel : 693 31 76 41, dès publication et affichage du présent avis.

8.Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Commune de MEIGANGA auprès du Secrétaire Général, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non

remboursable de **Quatre-vingt-dix milles (90 000) FCFA**, payable à la Recette Municipale de MEIGANGA.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais on 07 (sept) exemplaires dont l'original et 06 copies marquées comme tels, devra parvenir au Secrétariat Général de la Commune de MEIGANGA au plus tard le 30/06/2023 à 14 heures et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 17/AONO/C-MGA/CIPM/2023 DU... POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE GALE-DJALLO (9,00 KM), COMMUNE DE MEIGANGA, DEPARTEMENT DU MBERE, RCGION DE L'ADAMAOUA « EN PROCEDURE D'URGENCE
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage, pour l'exécution du projet objet du présent Avis d'Appel d'Offres est de Cinq (05) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans le DAO, d'un montant d'un million sept cent mille (1 700 000) FCFA conformément à l'arrêté en vigueur, et valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date limite de validité des offres conformément au modèle en annexe.

12. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans le DAO, d'un montant d'un million sept cents mille (1 700 000) FCFA et valable pendant quatre-vingt-dix (90) Jours au-delà de la date limite de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service compétent ou une autre autorité administrative (préfet, sous-préfet...) Conformément aux stipulations du règlement particulier de l'appel d'offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de 03 (trois mois) précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier d'appel d'offre sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'Assurance agréée par le Ministère Chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, et l'absence d'une pièce administrative après épuisement d'un délai de 48 heures.

13.Ouverture des Plis

L'Ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 30/06/2023 à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Meiganga, dans la salle de réunion de ladite commission sise à l'hôtel de ville de Meiganga.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne mandatée de leur choix et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14.Critères d'évaluation

Les principaux critères éliminatoires sont :

- l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ;
- l'absence, la non validité ou la non-conformité des autres

pièces administratives après épuisement d'un délai de 48 heures pour produire les pièces conformes ;

- dossiers techniques et financiers incomplets;
- fausses déclarations ou pièces falsifiées,
- absence d'un prix unitaire quantifié.
- critères essentiels évalués à moins de 33 OUI sur 53.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- 1) Présentation de l'offre (04 critères)
- 2) Le chiffre d'affaires (03 critères)
- 3) L'accès à une ligne de crédit (01 critère)
- 4) Les références de l'entreprise (03 critères)
- 5) La disponibilité et justification de la possession en propre des équipements lourds (20 critères)
- 6) La disponibilité et justification de la possession en propre d'un véhicule de liaison (02 critères)
- 7) La disponibilité et justification de la possession en propre des matériels de maçonnerie (03 critères)
- 8) L'expérience du personnel d'encadrement (10 critères)
- 9) L'organisation du chantier, planning d'exécution (08 critères)

NB : la notation est binaire, le mode de qualification est détaillé dans le RPA0.

15. Attribution

Sur proposition de la Commission Interne de Passation des marchés placée auprès de la Commune de Meiganga, l'Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire

présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de 90 jours, à compter de la date de remise de leurs offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Maire ou du Secrétaire Général de la Commune de MEIGANGA, Tel. ; 693 31 76 41- 696 33 31 11.

MEIGANGA Le 16-06-2023

Le MAIRE

ABOUBAKAR KOMBO